



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 MAI 2019**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
5 AVRIL 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès Verbal est approuvé.

**COMPTE DE GESTION 2018 - APPROBATION**

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation ni réserve et l'approuve.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - APPROBATION**

Approbation du Compte Administratif 2018 dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE P.R.U	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	35 737 872,71	608 855,32	425 862,19	364 406,01
Dépenses réalisées	30 180 758,17	233 535,68	427 474,78	161 651,31
<b>RÉSULTAT 2018</b>	<b>5 557 114,54</b>	<b>375 319,64</b>	<b>-1 612,59</b>	<b>202 754,70</b>
Restes à réaliser de recettes	26 190,24	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de dépenses	243 257,62	0,00	1 668,50	0,00

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE P.R.U	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	10 430 228,71	1 318 278,28	233 176,92	161 016,98
Dépenses réalisées	12 387 424,60	1 548 056,09	181 304,03	85 141,79
<b>RÉSULTAT 2018</b>	<b>-1 957 195,89</b>	<b>-229 777,81</b>	<b>51 872,89</b>	<b>75 875,19</b>
Restes à réaliser de recettes	736 331,38	0,00	390,00	0,00
Restes à réaliser de dépenses	2 968 804,53	11 730,00	261 966,36	77 556,13

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AÉRODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C.I.S
Recettes réalisées	881 183,83	154 742,97	129 475,07
Dépenses réalisées	794 940,20	124 244,09	126 402,66
<b>RÉSULTAT 2018</b>	<b>86 243,63</b>	<b>30 498,88</b>	<b>3 072,41</b>
Restes à réaliser de recettes	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de dépenses	0,00	28 635,00	0,00

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AÉRODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C.I.S
Recettes réalisées	161 516,82	8 700,00	120 645,06
Dépenses réalisées	160 566,87	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT 2018</b>	<b>949,95</b>	<b>8 700,00</b>	<b>120 645,06</b>
Restes à réaliser de recettes	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de dépenses	100 668,68	19 595,00	0,00

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Affectation des résultats suivants, au vu des besoins de financement des sections :

Résultat de fonctionnement	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
- Au titre des exercices antérieurs	6 787 937,20	9,15	5 673,82	6,23
- Au titre de l'exercice 2018	5 557 114,54	375 319,64	-1 612,59	202 754,70
- Soit un résultat disponible pour affectation	12 345 051,74	375 328,79	4 061,23	202 760,93

  

Résultat d'investissement	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
- Au titre des exercices antérieurs	47 508,47	-670 726,78	284 276,55	-21 804,90
- Au titre de l'exercice 2018	-1 957 195,89	-229 777,81	51 872,89	75 875,19
- Soit un résultat cumulé (A)	-1 909 687,42	-900 504,59	336 149,44	54 070,29

  

Détermination du besoin d'affectation des résultats	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Solde des restes à réaliser d'investissement (B)	-2 232 473,15	-11 730,00	-261 576,36	-77 556,13
Besoin minimal d'affectation du résultat à la section d'investissement (A+B) si négatif.	4 142 160,57	912 234,59	Néant	23 485,84

  

<b>Proposition d'affectation des résultats</b>	<b>5 663 200,00</b>	<b>375 320,00</b>	<b>Néant</b>	<b>23 500,00</b>
--	---------------------	-------------------	--------------	------------------

Budget Principal : il est proposé une affectation supérieure de 1 521 000€ au besoin minimal. Cette affectation additionnée à la suppression des transferts vers les budgets annexes PRU et TVA votés au budget primitif (230 530€) permettra une réduction du recours à l'emprunt prévisionnel 2019 de 1 751 540 €.

Résultat de fonctionnement	BUDGET ANNEXE CAMPINGS	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AÉRODROME TERREFORT
- Au titre des exercices antérieurs	6 706,98	190 994,55	26 975,20
- Au titre de l'exercice 2018	3 072,41	86 243,63	30 498,88
- Soit un résultat disponible pour affectation	9 779,39	277 238,18	57 474,08

  

Résultat d'investissement	BUDGET ANNEXE CAMPINGS	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AÉRODROME TERREFORT
- Au titre des exercices antérieurs	1 708 873,79	641 622,91	-8 691,38
- Au titre de l'exercice 2018	120 645,06	949,95	8 700,00
- Soit un résultat cumulé (A)	1 829 518,85	642 572,86	8,62

  

Détermination du besoin d'affectation des résultats	BUDGET ANNEXE CAMPINGS	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AÉRODROME TERREFORT
Solde des restes à réaliser d'investissement (B)	0,00	-100 668,68	-19 595,00
Besoin minimal d'affectation du résultat à la section d'investissement (A+B) si négatif.	Néant	Néant	19 586,38

  

<b>Proposition d'affectation des résultats</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>19 600,00</b>
--	--------------	--------------	------------------

## **PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ – ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES – REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES**

Approbation des dispositions du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité relatives au partage de la fiscalité pour la Taxe d'Aménagement et la Taxe Foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activité communautaires,

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les conventions avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et toutes autres pièces s'y afférant.

## **BUDGET 2019 - DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

## **ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) – TRANSFORMATION EN AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)- APPROBATION DE L'AVAP – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE**

Approbation du projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la Ville de Saumur. L'AVAP deviendra automatiquement par la loi un Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Le dossier d'AVAP est consultable en Mairie de Saumur aux heures et jours d'ouverture au public du service Urbanisme, et sur le site internet de la Ville

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités de publicité de la présente décision.

Conformément aux dispositions des articles D642-1 et D642-10 du code du Patrimoine la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie centrale et en mairies annexes durant 1 mois, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

L'AVAP, servitude d'utilité publique, sera annexée au Plan local d'Urbanisme de la Ville de Saumur.

## **NPNRU – ESPACES SOCIO-CULTURELS ET DE JEUNESSE – RUE FRANÇOIS MITTERRAND À SAUMUR - QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE « CHEMIN VERT / HAUTS QUARTIERS »**

Décision d'arrêter le montant de la prime à verser à chacun des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de la consultation, à 11 000 € HT

Fixation de l'indemnité à verser, sur justificatifs, aux personnes qualifiées pour leur participation au jury à 400 euros HT la demi-journée, auxquels s'ajoutera le remboursement des frais de déplacement, sur la base des frais kilométriques conformes au barème fiscal d'un véhicule de 7 CV maximum, ou d'un aller/retour SNCF en seconde classe.

## **ZAC DE CHANTEMERLE À BAGNEUX – CONVENTION D'AMÉNAGEMENT AVEC MONSIEUR PARIS**

Approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et Monsieur Jean-Claude PARIS concernant la parcelle cadastrée section 016 DY n°120

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette convention et tout acte en découlant

Annulation de la délibération n°2018/71 prise par le Conseil Municipal du 25 mai 2018, approuvant la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et Monsieur et Madame NEVEU sur ladite parcelle dans la mesure où le projet n'a pas abouti.

**RUE DES SABLES À SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT - CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME MARC BIGO**

Cession à Monsieur et Madame Marc BIGO d'une parcelle non bâtie, d'une contenance de 64 m<sup>2</sup>, située rue des Sables à Saint-Hilaire-Saint-Florent, moyennant le prix net et forfaitaire de 1 000 €. L'acte de vente est établi, aux frais des acquéreurs.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**LOTISSEMENT LES NOIRETTES À SAINT-HILAIRE SAINT-FLORENT - RUE DE POMÉLIA - INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – ACQUISITION DES EMPRISES APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ "IMMOBILIER CONSTRUCTION" – MESSIEURS ROBERT CHAVETEAU ET BRUNO DUPONT**

Acquisitions pour l'euro symbolique :

\* de la SARL Immobilier Construction représentée par Monsieur Philippe MIGEOT de BARAN, des parcelles pour une contenance totale de 1356 m<sup>2</sup> ;

\* de Monsieur et Madame Philippe MIGEOT de BARAN, une parcelle pour une contenance de 130 m<sup>2</sup> ;

\* de l'Indivision DUPONT, des parcelles pour une contenance totale d'environ 1493 m<sup>2</sup> ;

La parcelle appartenant à l'Indivision DUPONT ne sera pas acquise en totalité par la Commune, notamment au droit des deux emplacements de stationnement réalisés à l'entrée du lot n° 1, le terrain correspondant devant faire l'objet d'une cession par le maître d'ouvrage au profit du propriétaire dudit lot. L'acte de vente est établi, aux frais des vendeurs. A l'issue de ces formalités, lesdites parcelles seront incorporées au domaine public communal.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**RUE DE BOUMOIS À SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PUBLIC – FIXATION DE L'INDEMNITÉ DE SERVITUDE**

Approbation de la création d'une servitude conventionnelle de passage d'une canalisation aérienne d'eaux usées sur le domaine public communal, sise au pied du talus de la rue de Boumois au lieu-dit « la Fuye » à Saint-Lambert-des-Levées, au profit du fond cadastré section 293 AC n° 311, propriété de Monsieur Julien LE GAL.

Cette servitude est consentie moyennant le versement d'une indemnité nette et forfaitaire de 300 euros au profit de la Ville de Saumur. Elle l'objet d'un acte établi en la forme administrative, enregistré au service des hypothèques de Saumur aux frais de Monsieur Julien LE GAL,

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de constitution de servitude à intervenir.

**LIEU-DIT " LE CHAPEAU EST " À SAINT-LAMBERT DES LEVÉES – CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION " LES JOYEUX DU CHAPEAU "**

Cession à l'Association « Les Joyeux du Chapeau » d'une parcelle non bâtie d'une contenance de 33 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Le Chapeau Est » à Saint-Lambert-des-Levées, moyennant le prix net et forfaitaire de 660 €.

L'acte de vente est établi, aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**LOTISSEMENT COMMUNAL "LES PIERRES MARIES " À SAINT-LAMBERT DES LEVÉES – CESSION DU LOT N°5 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME RENÉ BUTET**

Cession à Monsieur et Madame René BUTET du lot n° 5 du Lotissement « Les Pierres Maries » à Saint-Lambert-des-Levées, pour une contenance de 1627 m<sup>2</sup>, moyennant le prix HT de 69 398,00 € auquel il conviendra d'ajouter la TVA sur marge d'un montant de 13 749,60 €, soit un prix TTC s'élevant à 83 147,60 €.

L'acte de vente est établi, aux frais des acquéreurs.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente et l'acte de vente.

## **ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES (ANPCEN) – ADHÉSION**

Approbation de l'adhésion de la Ville de Saumur à l'ANPCEN.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou son représentant) pour signer tous les documents afférents à cette adhésion.

## **DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AGRÉMENT POUR L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour :

- 1) demander le renouvellement de l'agrément auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,
- 2) signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires
- 3) ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire égale à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

## **PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Approbation des modifications suivantes :

### **Modification temps de travail**

Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	Effectif		Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail
Adjoint d'animation	C	Temps non complet (26h30/hebdo)	-1	+1	Adjoint d'animation	C	Temps non complet (31h30/hebdo)

### **Suppression d'emploi**

Grade	Effectif
Attaché territorial à Temps Complet - Responsable du service PRE	- 1

## **EMPLOIS SAISONNIERS 2019 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES ET DES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATIONS - COMPLÉMENT**

Création des postes nécessaires au fonctionnement des services concernés et fixation des rémunérations.

## **PRÉSENTATION DE LA CHARTE ATSEM RÉVISÉE**

Approbation du projet de la Charte ATSEM révisée qui sera mise en œuvre dans les écoles publiques de Saumur et des Communes associées à compter du 1er septembre 2019, pour les dispositions qui relèvent des compétences et responsabilités de la Ville de Saumur.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer cette Charte, document de partenariat avec l'Éducation Nationale.

## **ÉCOLES MATERNELLE CHANZY ET ÉLÉMENTAIRE MAREMAILLETTE – FUSION**

Décision de procéder à la fermeture des écoles maternelle Chanzy et élémentaire Maremaillette. Création d'une nouvelle école primaire Maremaillette à la rentrée scolaire 2019-2020. Implantation de l'école primaire Maremaillette, 8 rue de la Maremaillette – Saumur.

## ÉCOLE MATERNELLE CHANZY – DÉSAFFECTATION DES LOCAUX

Désaffectation à compter du 15 juin 2019 de cet immeuble situé, 81 rue Saint Nicolas, constitué :

- \* au rez-de-chaussée : 3 salles de classe, 1 dortoir, 1 bureau, 1 salle de motricité, 1 salle de restauration scolaire avec les espaces de préparation, des sanitaires, deux cours d'école ;
- \* au 1er étage- partie A : 1 BCD, 4 salles de stockage, des sanitaires avec grenier au dessus;
- \* au 1er étage – partie B et 2ème étage : deux logements comprenant chacun une cuisine, un séjour, une chambre, des sanitaires, avec grenier au dessus ;
- \* une cave.

## PROJET D'ÉDITION DU CATALOGUE D'EXPOSITION "EX-BIBLIOTHECA - LES LIVRES RETROUVÉS DE L'ACADÉMIE PROTESTANTE DE SAUMUR"

Approbations de :

- La constitution d'un groupement de commandes entre les membres susmentionnés pour mener une consultation relative à la prestation d'édition d'un catalogue d'exposition «Ex-bibliotheca – les livres retrouvés de l'Académie protestante de Saumur »
- La désignation de la Ville de Saumur comme coordonnatrice de ce groupement de commandes.
- L'attribution du marché par le représentant du coordonnateur du groupement, après validation du rapport d'analyse par l'autre membre du groupement.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, et les marchés à intervenir ainsi que tous les documents afférents.

## CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ABBAYE FONTEVRAUD ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 49 POUR L'EXPOSITION TAPISSERIES "PARURES DE FÊTES - SPLENDEURS DES TAPISSERIES DE SAUMUR" (18 SEPTEMBRE - 10 NOVEMBRE 2019)

Approbation de la convention de partenariat relative à l'organisation de l'exposition.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour signer ladite convention.

## "RESTE À VIVRE" MINIMUM – VŒU

Le Conseil Municipal émet le vœu qu'un "Reste à vivre\*" minimum soit envisagé pour les bénéficiaires de prestations sociales,

Il est précisé que le présent vœu sera adressé au Président de la République, au Premier Ministre, à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, aux Parlementaires du Maine et Loire, à Monsieur le Préfet de Maine et Loire, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, aux Conseillers Départementaux et à l'Association des Maires de France (AMF).

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

Les conseillers disposent du compte-rendu des décisions prises par le Maire du 13 mai au 17 mai 2019 sous les numéros 2019/56 à 2019/67 en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal le 17 novembre 2017.

Saumur, le mercredi 29 mai 2019  
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET